



**Arrêté n°D419267AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D10**

STAM Val de Lorraine

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise PONCE olivier en date du 09/08/2019;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux Franchissement de la RD 10 pour stockage de bois sur la place du dépôt. sur la RD n° D10 du PR 40+400 au PR 40+800, sur le territoire de la commune de Moivrons, pour le compte de Monsieur PONCE Olivier.

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## ARRETE

**Article 1-** Du 27 août 2019 au 30 août 2019 de 08H00 à 17H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D10 du PR 40+400 au PR 40+800, au droit du chantier :

chantier réalisé sous circulation pour les sections permettant un mode d'exploitation par alternat :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,
- alternat de circulation effectué ponctuellement au moyen de piquets K10, avec possibilité d'interruption momentanée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers circulant sur la RD 10.

- Monsieur le Directeur Général ou Madame la Directrice Générale des services départementaux du ,

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Mesdames et Messieurs les Maires de Moivrons et Sivry
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 19 AOUT 2019.**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL**  
**DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Pour le président du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité

Thierry DURAND

Le directeur Infrastructure et Mobilité



THIERRY DURAND

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 19/08/2019 à 17:01:36  
Référence : 4feecd846bd0d24245895c7eb2de1c120a2676a4